Lettre d'information du Parc naturel régional du Pilat

L'Echo des chirats

N°13
SEPTEMBRE 2014

spécial 40 ans !

COMMUNES

Ampuis Burdignes Lupé La Versanne
Colombier Bessey Le Bessat Pavezin
Roisey Chavanay Malleval Chuyer
Bourg Argental Graix Maclas Pélussin
Doizieux Condrieu La Chapelle Villars
Echalas Saint Michel sur Rhône Chateauneuf
Jonzieux Farnay Sainte Croix en Jarez
Saint Romain les Atheux Marlhes Longes
Thélis la Combe La Valla en Gier Planfoy
Saint Romain en Gal Saint Paul en Jarez
Tarentaise Verin Loire sur Rhône
Veranne Saint Sauveur en Rue Trèves
Saint Genest Malifaux Tupin et Semons
Saint Régis du Coin Saint Pierre de Bœuf
Les Haies Saint Julien Molin Molette
Saint Appolinard La Terrasse sur Dorlay

VILLES PORTES

Annonay Saint-Chamond Lorette
Le Chambon Feugerolles Firminy
La Ricamarie Saint Martin La Plaine
L'Horme Sorbiers Rive de Gier
Givors Saint-Etienne Unieux
Saint Genest Lerpt La Grand Croix
Saint Jean Bonnefonds Villars

Parc naturel régional du Pilat

LE MOT
de la Présidente

Le Parc naturel régional du Pilat fête ses 40 ans, au moment où commence la mise en œuvre de la charte Objectif 2025 et où les équipes municipales, ainsi que celle du syndicat mixte, ont été renouvelées.

Ce numéro spécial de L'Echo des chirats est donc l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis la création du Parc, de rappeler les valeurs qui l'animent, de montrer quelques actions phares et de tracer la route pour les années à venir.

Après quatre décennies, le Parc fait aujourd'hui partie « des meubles ». Tous les Pilatois savent qu'ils habitent un Parc naturel régional. Certains ont néanmoins tendance à confondre celui-ci avec un Parc national, dont la vocation première est de protéger des espèces végétales et animales menacées. Si un Parc naturel régional contribue à préserver la biodiversité, il soutient un projet global de développement durable du territoire, qui passe aussi par l'économie et le social. En outre, il ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Ses outils ? La négociation et la concertation avec les élus, les habitants, les partenaires, les professionnels… pour convaincre plutôt qu'imposer.

Il est difficile de savoir ce que serait devenu le territoire, si le Parc n'avait pas été créé il y a 40 ans. À proximité de grandes agglomérations, il y a fort à parier que son patrimoine naturel et culturel remarquable n'aurait pu être préservé de la même façon. Avec les nouveaux élus du territoire, avec ceux du syndicat mixte et avec tous ceux qui vivent ou travaillent dans le Pilat, l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre les actions engagées et même d'aller plus loin pour améliorer notre qualité de vie et celle des générations futures.

Michèle Perez
Présidente du Parc naturel régional du Pilat

2 **Le mot de la Présidente**

3 **1974-2014 : 40 ans de projets de territoire**

4 **La participation au cœur de l'action**

5 **Biodiversité : observer pour mieux préserver**

6 **L'assistance architecturale : un service original**

7 **Mission éducation**

8 **Une agriculture qui dure**

9 **Un label pour les entreprises du Pilat**

10 **Le tourisme en mode doux**

11 **Énergie, climat, mobilité : les nouveaux fers de lance**

12 **Dimanche 21 septembre : venez fêter les 40 ans du Parc à Bourg-Argental**

1974-2014 : 40 ANS DE PROJETS DE TERRITOIRE

Soutenue depuis de longues années par des personnalités stéphanoises, la création du Parc naturel régional du Pilat a été officialisée le 17 mai 1974. Elle s'inscrit dans le contexte national et international des Trente Glorieuses où émerge la prise de conscience de la fragilité des milieux naturels.

Les visionnaires du « poumon vert »

Professeur au lycée Fauriel à Saint-Étienne, Claude Berthier est le premier à évoquer en 1946, dans un article de la revue du Touring Club de France (TCF), l'idée de faire de « cette belle région du Pilat une sorte de Parc régional protégé ».

Vingt ans plus tard, le docteur Bernard Muller, député de la Loire, avec l'Association des amis du Parc naturel régional du Pilat créée en 1967, soutient le même projet. Pour ces personnalités stéphanoises, il s'agit de préserver un « capital Nature admirable » situé aux portes des agglomérations de Lyon et Saint- Étienne.

Une collectivité et un projet renouvelé

Avec des représentants des communes du territoire, des villes associées et des départements de la Loire et du Rhône, un syndicat mixte est créé pour préparer la charte constitutive du Parc qui est validée le 17 mai 1974. Élargi depuis notamment à la Région Rhône-Alpes et aux intercommunalités (lire page suivante), le syndicat mixte demeure le porteur du projet de territoire, répondant aux cinq grandes missions qui incombent aux parcs naturels régionaux : la protection de l'environnement, le développement économique, social, culturel, la sensibilisation et l'éducation, l'aménagement du territoire, l'expérimentation et l'innovation. La charte qui formalise ce projet a, depuis la création du Parc, été renouvelée trois fois.

Participation citoyenne, biodiversité, architecture, éducation, culture, agriculture, forêt, tourisme, énergie… sont autant de domaines dans lesquels le syndicat mixte du Parc du Pilat conduit des actions depuis 40 ans et qui vous sont détaillées dans les pages suivantes.

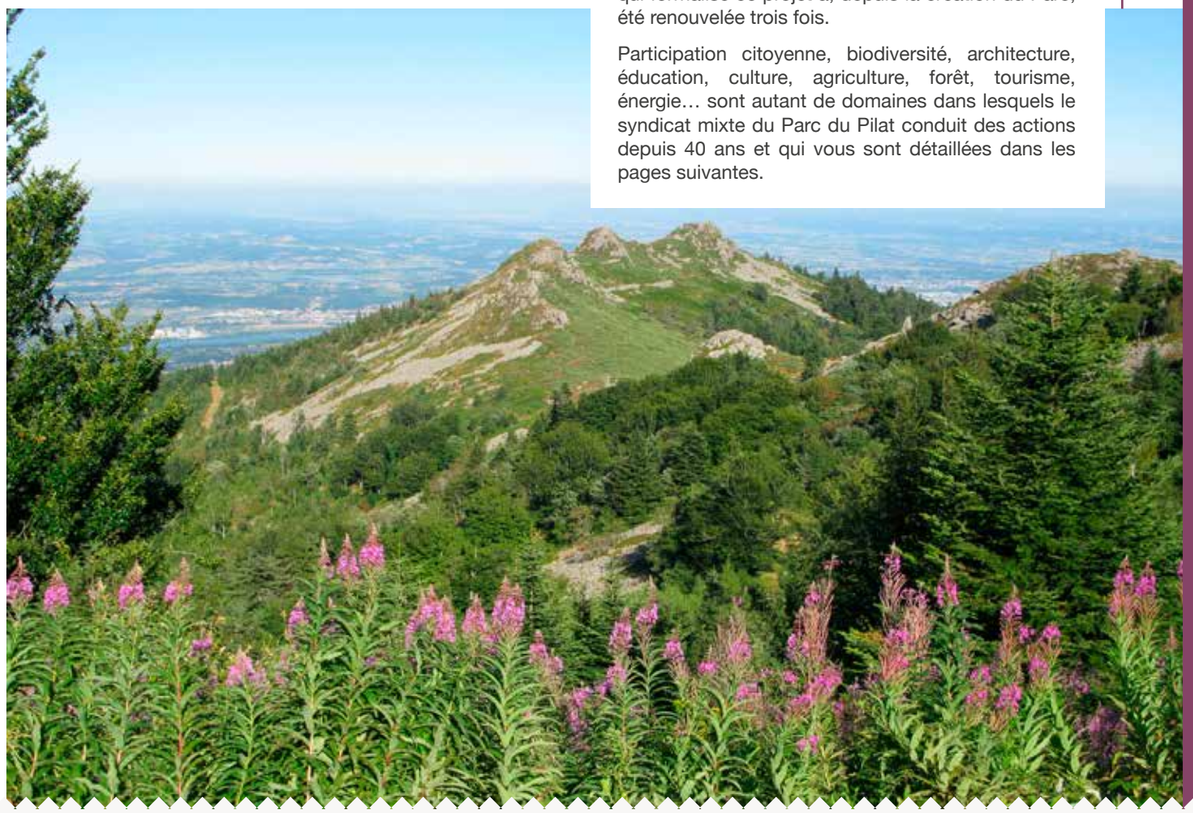

1946 — *Claude Berthier lance l'idée d'un parc protégé dans le massif du Pilat*

1965 — *Le Dr Bernard Muller, député, propose la création d'un Parc naturel dans le Pilat*

1967 — *Création de l'association des amis du Parc naturel régional du Pilat*
1967 — Le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels régionaux

1974 — *17 mai : décret de création du PNR du Pilat. André Chazalon en est le 1er Président*

1978 — *Installation des services du Parc à Pélussin, dans l'annexe d'une ancienne usine de tissage*
1976 — Premier vol commercial du Concorde. Loi sur la protection de la nature

1989 — *Françoise Grossetête prend la présidence du syndicat mixte*
1982 — Lois de décentralisation

1991 — *La 2ème charte du Parc est approuvée par l'État*
1992 — 2ème sommet de la Terre à Rio : Loi sur l'eau

1994 — *Inauguration de la Maison du Parc ; première équipe d'entretien de la nature ; création de la Maison du tourisme*
1993 — Loi « paysages » : les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les chartes des Parcs

2001 — *La 3ème charte du Parc est approuvée par l'État. Un nouveau logo est adopté*
1997 — Conférence de Kyoto sur le changement climatique

2002 — *Le syndicat mixte obtient la certification Iso 14001*

2008 — *Michèle Perez devient présidente du syndicat mixte*
2007 — Grenelle de l'environnement

2009 — *Les communautés de communes adhèrent au syndicat mixte*

2012 — *La 4ème charte du Parc (Objectif 2025) est approuvée par l'État*

2014 — *Le 21 septembre, le Parc du Pilat fête ses 40 ans*

LA PARTICIPATION AU CŒUR DE L'ACTION

Né de la décision des pouvoirs publics avant les lois de décentralisation, le Parc du Pilat a dû, pour mener des actions efficaces sur le terrain, impliquer les acteurs locaux. Aujourd'hui, le syndicat mixte s'efforce d'associer encore plus largement l'ensemble des habitants au projet de territoire.

Même si elle a été appuyée par des personnalités stéphanoises dès l'après-guerre, la création du Parc du Pilat a d'abord été une décision qui émanait d'un pouvoir central fort dans les années 1970. Cependant l'adhésion des communes du territoire était indispensable pour que le projet aboutisse. 38 communes de la Loire, ainsi que les villes de Saint-Étienne et Saint-Chamond furent signataires de la première charte fondatrice du Parc du Pilat. D'autres collectivités se sont ensuite ralliées au projet formant un ensemble géographique d'un seul tenant. La dernière charte « Objectif 2025 » a ainsi été signée en octobre 2012, outre par les Départements de la Loire et du Rhône, la Région Rhône-Alpes et l'État, par 47 Communes de la Loire et du Rhône, 17 Villes-portes et 4 Intercommunalités (Communautés de communes du Pilat rhodanien, de la région de Condrieu, des Monts du Pilat et Communauté d'agglomération de Saint-Étienne métropole).

Plus de 200 habitants de Marlhes participent en 1988 à un spectacle « son et lumière » à l'occasion du centenaire de l'église du village, la « basilique des montagnes ». L'aventure théâtrale collective suscite la naissance de plusieurs compagnies amateurs, toujours actives sur le territoire du Pilat.

A l'occasion de la révision de la charte du Parc, tous les habitants, élus et partenaires du Parc sont invités à venir s'exprimer au cours d'ateliers citoyens et de groupes de travail. Avant l'enquête publique, des congrès territoriaux ont également été organisés pour faire connaître le projet de charte.

Une appropriation collective progressive

Pour mettre en œuvre des programmes d'actions dans le domaine agricole, de gestion des espaces naturels, de développement économique...., le syndicat mixte du Parc du Pilat s'est aussi appuyé dès l'origine sur des partenaires : chambres d'agriculture, des métiers, de commerce et d'industrie, Office national des forêts (ONF), associations professionnelles, etc. La population du territoire, qui n'avait pas été consultée préalablement à la création du Parc du Pilat, a depuis été sollicitée pour prendre part aux projets. Dans les années 1970 et 1980, de nombreux spectacles sont ainsi montés et joués par des habitants. De nouveaux champs s'ouvrent aujourd'hui à la participation citoyenne : observation de la faune et de la flore, recensement du patrimoine industriel, entretien des chemins, jardinage écologique… Les habitants du Pilat sont invités à relayer les valeurs du développement durable et à devenir des ambassadeurs de leur territoire.

96
réunions de concertation entre 2009 et 2011 pour la nouvelle charte

20
associations partenaires de l'inventaire participatif du patrimoine industriel

INTERVIEW

« Un lieu exemplaire de cogitation démocratique »

André Micoud, sociologue, membre des conseils scientifiques des PNR de Camargue, du Pilat et du Queyras

Vous avez été le premier à remarquer que le Parc du Pilat n'était pas né de la volonté des habitants du territoire…

Il faut replacer la création du Parc dans le contexte de l'époque. Après le décret de 1967 instituant les parcs naturels régionaux, les préfets ont été sommés de trouver des territoires pour concrétiser ce nouveau concept. Dans la région, l'association des amis du Pilat qui rassemblait des enseignants et notables stéphanois s'est mobilisée pour la création d'un Parc, mais sans que les habitants du massif n'y soient vraiment associés. Dans un travail que j'ai mené en 1976 avec le Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire (Cresal), j'ai montré comment le préambule de la charte fondatrice témoignait de cette distance. Le Parc y est d'abord présenté comme un espace de loisirs pour les urbains.

40 ans après sa création, comment les habitants perçoivent-ils le Parc ?

Les actions du syndicat mixte ne sont pas toujours bien connues et, de ce fait, suscitent parfois encore des incompréhensions. La participation citoyenne a cependant été au cœur de la préparation de la dernière charte. Tous les volontaires ont été conviés à donner leur avis sur leur territoire. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres endroits que les parcs naturels régionaux pour un tel exercice de cogitation démocratique. L'observatoire de la biodiversité et l'inventaire du patrimoine industriel proposent aussi d'autres formes de participation ouvertes à tous et fort intéressantes.

BIODIVERSITÉ : OBSERVER POUR MIEUX PRÉSERVER

Depuis 40 ans, le patrimoine naturel du Pilat fait l'objet d'inventaires et de suivis permettant de mieux le connaître et de mieux le protéger.

Contrairement à d'autres territoires, le Parc du Pilat n'était pas, à sa création, reconnu pour sa nature sauvage. Quelques sites seulement étaient, dans les années 1970, identifiés comme emblématiques : les Crêts du Pilat, Chaussître, les gorges de Malleval. Progressivement, d'autres zones naturelles d'intérêt majeur, comme les tourbières, sont répertoriées. Puis, au début des années 2000, la 3ème charte du Parc pointe l'importance de la « nature ordinaire », comme celle qu'on trouve dans les jardins ou les parcelles agricoles et qui contribue au maintien de la biodiversité. Remarquables ou plus communs, les espaces naturels ne sont pas des îlots déconnectés les uns des autres. Aussi, la dernière charte (Objectif 2025) insiste sur la préservation et la restauration de corridors écologiques pour constituer ce qu'on appelle, depuis le Grenelle de l'environnement, la trame verte et bleue.

Pédagogie et concertation

La loi fondatrice sur la protection de la nature date de 1976. En l'absence d'outils réglementaires à la naissance du Parc, les premières actions sont pédagogiques et visent d'abord à sensibiliser le public au respect de l'environnement. L'arsenal législatif pour la préservation des milieux et des espèces est complété au fil des années. Mais le syndicat mixte poursuit toujours son travail d'éducation et de partenariats avec tous les acteurs du territoire. Avec les agriculteurs notamment, des plans de gestion agro-environnementaux ont été mis en œuvre dès les années 1990. Plus récemment, plus de 3 100 hectares de terres ont été protégées de toute urbanisation dans la vallée du Gier pour soutenir l'activité agricole et préserver la biodiversité.

La biodiversité du massif du Pilat en 2014 ressemble-t-elle à celle de 1974 ? Pas tout à fait, sans aucun doute. La nature n'est jamais figée. Les pratiques humaines contribuent aussi à sa transformation. Certains paysages ont été mités par l'urbanisation ou fermés par le reboisement. En revanche, les décharges sauvages sont plus rares, les produits phytosanitaires sont employés de façon plus mesurée, enfin et surtout, la connaissance plus fine des milieux permet des actions plus cohérentes.

L'île du Beurre sur le Rhône est le premier site protégé du Parc du Pilat, par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Le site abrite une grande diversité d'espèces animales (237 espèces de vertébrés répertoriées, sédentaires et migratrices) et végétales (390 espèces).

Un premier observatoire participatif de la biodiversité est mis en place. Les habitants du Pilat et passionnés de nature sont invités à veiller sur la flore patrimoniale et à partager leurs observations. Avec le concours scientifique du Conservatoire botanique national du Massif central, cet observatoire permet de suivre l'évolution des espèces floristiques sur le territoire.

89
sites d'intérêt patrimonial

17 500
hectares, soit 1/4 de la surface du parc

ZOOM

Les moutons au secours de la biodiversité

Depuis plus de 20 ans, des troupeaux de moutons montent chaque été pâturer sur le crêt de Chaussître. « Nous n'avions jusqu'ici pas de tradition d'estive, remarque Jean Odouard, agriculteur aujourd'hui retraité et ancien maire de Saint-Romain-les-Atheux. L'idée est partie d'une boutade à l'occasion d'une réunion en février 1993, alors que nous nous interrogions, avec les services du Parc du Pilat et les maires des communes proches, La Versanne, Saint-Régis-du-Coin, Marlhes…, sur les solutions pour maintenir ouvert ce sommet qui se reboisait naturellement suite à l'abandon du pâturage depuis les années 1950.

Certains imaginaient y introduire des bisons ou des autruches. J'ai suggéré d'y mettre nos bêtes, moutons ou génisses. » L'été suivant, six agriculteurs se lancent dans l'aventure. « Cela a permis non seulement de répondre à l'objectif de la charte du Parc de conserver le site de Chaussître ouvert, commente Jean Odouard, mais cela nous a aussi apporté une plus grande autonomie fourragère, puisque lorsque les brebis sont là-haut, nous pouvons faire du foin sur les parcelles de nos exploitations. »

Aujourd'hui, le fils de Jean, Benoît Odouard, poursuit le travail engagé par son père. « Nous avons des échanges réguliers avec l'équipe du Parc sur la gestion du site, précise celui-ci. Le reboisement a été stoppé, mais nous constatons aujourd'hui le développement de fougères et de myrtilliers envahissants. Nous cherchons des solutions de débroussaillage sans recourir à des traitements chimiques et en étant attentifs aux dates de nidification des oiseaux. »

UN SERVICE ORIGINAL : L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Depuis sa création en 1974, le Parc du Pilat dispose d'un service gratuit d'assistance architecturale à la rénovation et à la construction. Le service est aujourd'hui doublé d'un conseil sur l'énergie dans le bâti.

Dès la naissance du Parc, les communes membres décident de mettre en place un service pour aider à la préservation du patrimoine architectural constitutif de l'identité du territoire. Le service compte aujourd'hui un architecte et un architecte-paysagiste qui reçoivent tous les publics, particuliers porteurs de projet de construction ou de rénovation d'habitat, acteurs économiques et agriculteurs pour leurs bâtiments ou locaux d'activités, artisans et professionnels de la construction...

Un avis consultatif

Contrairement aux architectes des bâtiments de France (ABF), les architectes du Parc émettent des avis consultatifs. Ce sont les maires qui délivrent, en cohérence avec les documents d'urbanisme, les permis de construire et autorisations de travaux.

S'il est indispensable de conserver des éléments patrimoniaux et de respecter les volumes et couleurs emblématiques de la région, il est néanmoins possible d'innover. Constructions et rénovations doivent également tenir compte aujourd'hui des enjeux énergétiques.

Les permanences des architectes du Parc dans les communes sont aujourd'hui enrichies d'un conseil sur les économies d'énergie avec le Point Info-énergies de la Loire (Héliose).

À l'automne 2014, un nouvel Centre de ressources sur l'habitat durable ouvrira à la Maison du Parc à Pélussin. Le public pourra y bénéficier de conseils et découvrir, in vivo, des matériaux et des techniques écologiques pour la construction ou la réhabilitation.

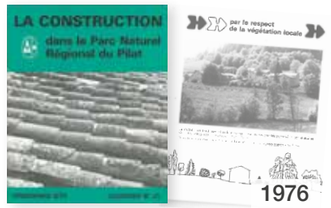

1976

Le Parc du Pilat publie un premier livret qui décrit sous forme illustrée les formes d'architecture traditionnelle. De nouvelles brochures sont depuis régulièrement éditées pour expliquer les principes qui guident la transformation d'un bâtiment ancien ou la construction d'une maison neuve. En lien avec le Parc, les communes élaborent aussi des nuanciers pour favoriser l'harmonie des couleurs de façades et de menuiseries.

275 personnes accueillies en 2013 en conseil architectural

1340 avis donnés en 2013 sur des demandes d'autorisation de construction

1994

Les services de l'État retiennent le Parc du Pilat comme site d'expérimentation de l'Observatoire Photographique des Paysages. Loin des clichés pittoresques, cet observatoire montre des paysages quotidiens et permet de suivre l'évolution urbaine, agricole et forestière du territoire.

2014

Une quarantaine de points de vue sont choisis par la photographe Sophie Ristelhueber et rephotographiés chaque année dans les mêmes conditions. Comme le montrent les images prises ici à Véranne, à 20 ans d'intervalle, l'architecture est une des composantes du paysage. À travers la charte Objectif 2025, les élus se sont engagés à développer leur bourg en économisant le foncier et à tenir compte des spécificités des lieux.

MISSION ÉDUCATION

Depuis ses débuts, le Parc du Pilat parie sur la culture et l'éducation pour sensibiliser tous les publics, jeunes et adultes, aux richesses de son territoire.

Territoire rural, mais bien vivant : le service animation du Parc créé en 1976, relayé ensuite par l'association culturelle du Pilat, a insufflé une dynamique qui se poursuit encore aujourd'hui. L'esprit collectif et créatif des spectacles son et lumière qui ont marqué les décennies 1970 et 1980 a suscité la naissance de nombreuses compagnies de théâtre amateur et l'organisation de petits festivals artistiques. Les journées du livre régional à Roisey, initiées en 1981, continuent de se tenir chaque année au printemps, sous la houlette désormais de l'association Livre-Ensemble. Trois vraies salles de cinéma ont été aménagées et presque toutes les communes sont dotées d'une bibliothèque. La vie culturelle dans le massif est foisonnante et n'a pas à rougir de la concurrence de celle des villes voisines.

1978

Le syndicat mixte aménage à Marlhes dans un ancien moulin du 19ème siècle un centre dédié à l'accueil de « classes vertes ». La maison de l'eau est labellisée en 1980 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et met aujourd'hui en œuvre, aux côtés d'autres structures, les programmes d'éducation au territoire du Parc du Pilat.

1994

Les premiers spectacles « Des musiques et des pierres » sont organisés en pleine nature. Sur le même principe, Concerts en balades et Scènes aux champs proposent chaque été depuis 1998 de combiner randonnée et découverte musicale ou théâtrale. Chaque spectacle réunit aujourd'hui en moyenne 350 personnes.

Transmettre et questionner

La culture dans le Pilat ne s'oppose pas à la nature. Dès la création du Parc, le syndicat mixte a conduit des actions de sensibilisation à l'environnement. Aujourd'hui les programmes sont dits d'éducation au territoire pour englober aussi la dimension culturelle.

L'ambition est de faire découvrir, aux enfants des écoles, aux habitants, comme aux visiteurs extérieurs, tous les patrimoines, qu'ils soient naturel, industriel, historique, artistique...

Au-delà des connaissances transmises, les séquences d'éducation au territoire visent surtout à éveiller la curiosité et le sens critique du public jeune ou adulte.

1340 élèves des écoles du territoire et des villes-portes bénéficiaires, chaque année, des programmes d'éducation au territoire

ZOOM

Annick Guichard,
Maire de la commune de Trèves, dans le département du Rhône

L'appui technique aux communes

En 2013, 24 communes du territoire ont été accompagnées par les services du Parc du Pilat dans l'élaboration de leurs documents de planification, notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU). Parmi elles, la commune de Trèves dans le département du Rhône. « Nous avons en cours plusieurs procédures de modification et révision simplifiée de notre PLU validé en 2006, explique Annick Guichard, Maire de la commune. Sur une zone classée Nh (zone naturelle avec de l'habitat disséminé), l'architecte-paysagiste du Parc nous a aidés à identifier les bâtiments qui avaient une valeur patrimoniale à conserver. La tâche était compliquée, car les bâtiments construits à des périodes différentes s'imbriquaient les uns dans les autres et le support technique et juridique du Parc était précieux.

Nous avons également sollicité l'aide de l'architecte-paysagiste pour la définition des règles d'implantation d'un bâtiment qu'un agriculteur de la commune souhaite construire. Enfin, nous portons le projet d'un écoquartier dans le cœur du village pour lequel nous devons aussi modifier le PLU. Nous avons là encore besoin d'être accompagnés pour préciser les règles de qualité architecturale. »

ZOOM

Pilat propre : les enfants de Farnay se mobilisent

« Nettoyons la planète pour un meilleur avenir », « Même en voiture, respectez la nature », « Pour ma santé, arrêtez de polluer » : ce sont trois slogans inventés par les jeunes élus du conseil municipal des enfants de Farnay pour sensibiliser le public sur le thème des déchets et de la protection de l'environnement.

« Les enfants du conseil municipal, élèves du CM1 à la 6ème, ont choisi en mars 2009 d'organiser sur la commune l'opération Pilat propre, raconte Josiane Merle, ancienne élue qui encadrait les jeunes conseillers. Ils ont fait appel à des volontaires, adultes et enfants, et avec le matériel fourni par l'équipe du Parc, gants et sacs, ils ont ramassé près de 700 kg de déchets. En 2010 et 2011, ils ont renouvelé l'opération, mais ils ont

été très déçus de constater qu'ils ramassaient toujours autant de déchets aux mêmes endroits. C'est pourquoi ils ont imaginé fabriquer des panneaux pour alerter les piétons et les automobilistes. » Réalisés avec l'aide d'un artiste graffeur, une dizaine de panneaux a été installée en différents points de la commune. A l'occasion de la dernière opération Pilat propre en 2014, 350 kg de déchets ont été collectés, soit moitié moins que les années précédentes. L'action de sensibilisation des jeunes citoyens de Farnay n'y est peut-être pas pour rien.

UNE AGRICULTURE QUI DURE

Depuis les origines, le Parc du Pilat travaille en partenariat avec les agriculteurs du massif. Il a apporté son aide au développement de productions de qualité et favorise aujourd'hui les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Le vin blanc de Condrieu, la pomme, le fromage de chèvre : ces trois produits du terroir pilatois sont aujourd'hui appréciés des consommateurs rhônalpins (et plus lointains). Il y a 40 ans, cependant, ils étaient quasiment absents des étals des marchés. Sur les coteaux rhodaniens, le cépage viognier qui est celui de l'appellation d'origine contrôlée n'était plus cultivé que sur une dizaine d'hectares. Soutenu par les services du Parc du Pilat et de la chambre d'agriculture, un groupe de viticulteurs entreprend dans les années 1980 de replanter et d'exploiter des vignes à Condrieu et dans les communes voisines. De même, les producteurs de pommes, les éleveurs caprins et la filière laitière bovine ont été accompagnés dans leurs démarches de qualité et de valorisation des produits. Le syndicat mixte a notamment initié le développement d'une production laitière en agriculture biologique.

Pratiques précautionneuses

À partir du début des années 1990, les agriculteurs du territoire ont été associés à des expérimentations de gestion agroenvironnementale des espaces naturels sensibles. Objectifs : éviter l'abandon, les friches et les risques d'incendie, augmenter la biodiversité, ouvrir les paysages. Au total, près de 7 000 hectares dans le Pilat étaient concernés en 2013 par des mesures agroenvironnementales. Comme sur l'ensemble du territoire, le nombre d'exploitations a considérablement diminué dans le massif du Pilat depuis 40 ans. Mais grâce aux efforts de qualité, l'érosion de l'emploi agricole a pu être jugulé. L'ambition est aujourd'hui de redorer l'image du métier pour motiver des jeunes agriculteurs.

Le premier point de vente de produits des fermes du Pilat ouvre à Ampuis. Héritier de ce premier lieu, le magasin Valferme etxiste toujours. Le syndicat mixte du Parc a depuis apporté son soutien à la création d'autres points de vente collectifs notamment à Pélussin (photo : intérieur du magasin « La Ferme du Pilat ») et à Planfoy (Le Quart d'heure paysan).

La première édition du concours des prairies fleuries récompense des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité qui apportent aux élevages une alimentation équilibrée et offrent aux produits une richesse de goûts. Le concours est désormais organisé chaque année dans une zone différente du Parc.

24 450 hectares de surface agricole utile, dont la moitié en prairies permanentes

35 000 hectares de forêts

UN LABEL POUR LES ENTREPRISES DU PILAT

La performance des entreprises du Pilat ne se mesure pas à l'aune de l'effectif ou du chiffre d'affaires. Elle s'appuie davantage sur des éléments de différenciation dans le domaine du développement durable.

Pas de vie locale sans activités économiques. La charte fondatrice du Parc du Pilat soulignait déjà la nécessité du développement économique sur le territoire. Les premières actions consistent à soutenir la modernisation des commerces et artisanats. À partir des années 1990, l'attention se porte aussi sur les impacts environnementaux des activités. Consommation d'énergie, d'eau, pollution des sols, de l'air…, des diagnostics permettent de dresser un état des lieux, d'abord dans les entreprises industrielles, et de proposer des voies d'amélioration. Ces diagnostics et plans d'action se poursuivent aujourd'hui, mais prennent également en compte la dimension sociale dans le cadre d'une approche globale du développement durable. Qu'ils soient originaires du territoire ou qu'ils aient choisi de s'y installer, les chefs d'entreprise disent tous leur attachement au Pilat. Pour se différencier, ils réfléchissent actuellement à la création d'un label ou d'une marque distinguant leur engagement dans une démarche de développement durable.

Forêts : un gisement de valeurs

À la création du Parc naturel régional, la forêt couvrait un tiers du Pilat. Trente ans après, la cartographie dressée par le Conservatoire botanique national du Massif central révélait que la forêt occupait désormais la moitié du territoire. Cependant parallèlement à cette très forte augmentation des surfaces boisées, les milieux ont montré aussi leur vulnérabilité à l'occasion de la tempête de décembre 1999 (plus de 1 200 hectares sinistrés), puis, six mois après, de l'incendie d'août 2000 sur les communes de Burdignes, Bourg-Argental et Saint-Julien Molin-Molette (1 000 hectares, dont 730 ha de forêts, brûlés). Ces évènements ont poussé l'ensemble des acteurs concernés par la forêt, propriétaires, exploitants, collectivités, associations d'usagers…, à élaborer en commun unea charte forestière. Mise en œuvre depuis 2012, cette charte prévoit une série d'actions jusqu'en 2016, notamment pour valoriser le bois du Pilat pour la construction et le chauffage, tout en préservant la valeur paysagère, touristique et écologique de la forêt.

Les premiers trophées Eco-Pilat distinguent des entreprises du territoire attentives à leurs pratiques en matière d'environnement. Les éditions suivantes s'attachent également à valoriser les initiatives dans le domaine des relations sociales et de l'implication dans la vie locale.

1 600 entreprises (hors exploitations agricoles)

300 diagnostics environnementaux réalisés dans les entreprises du Pilat

ZOOM

Rigotte de Condrieu : un patient travail de reconnaissance

Les producteurs fermiers de rigotte de Condrieu ont obtenu en 2009 l'appellation d'origine contrôlée (AOC), puis en 2013 l'appellation d'origine protégée (AOP) au niveau européen. « Mais si la labellisation est récente, notre fromage de chèvre est issu d'une longue tradition de fabrication dans tout le massif du Pilat et de commercialisation au marché de Condrieu », insiste Claude Boucher, président de l'Organisation de défense et de gestion de l'AOP. C'est en 1988 qu'un groupe d'éleveurs caprins se mobilisent pour faire reconnaître la spécificité de ce petit fromage à pâte ferme et fondante. « Après une première enquête de faisabilité, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a dépêché une commission d'enquête, retrace Claude Boucher. En nous appuyant sur l'observation des techniques de fabrication et des modes d'élevage sur le territoire, nous avons rédigé un cahier des charges qui précise l'ensemble des conditions de production. Parmi celles-ci, 80 % de l'alimentation de nos chèvres doit provenir de la zone d'appellation. Par ailleurs, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'ensilage sont proscrits. »

En 2014, l'appellation regroupe onze producteurs fermiers et huit producteurs laitiers qui fournissent la Fromagerie du Pilat. « Depuis l'obtention de l'AOC, nous avons augmenté notre production de 70 à 90 tonnes par an, remarque Claude Boucher. Mais nous devons encore accroître notre notoriété. Accompagnés par les services du Parc, nous travaillons notamment à communiquer conjointement avec les viticulteurs de Condrieu, ainsi qu'avec les producteurs de pommes, dont les produits sont également intimement liés au terroir du Pilat. »

ZOOM

Terre d'entreprises : créer du lien de proximité

Créé en 2007 avec l'appui du Parc du Pilat, le club Terre d'entreprises réunissait au départ une petite dizaine de chefs d'entreprise du Pilat rhodanien. Il en compte aujourd'hui une quarantaine issue de tout le territoire. « En tant que chefs d'entreprise, nous sommes souvent isolés, surtout en zone rurale, explique Sandy Nogaredes, la présidence du club. Le réseau nous permet de rencontrer d'autres personnes qui partagent les mêmes problématiques. » Tout au long de l'année, Terre d'entreprises organise des soirées thématiques (la lecture d'un bilan, la communication sur internet, le recrutement, etc.) permettant de renforcer les connaissances et compétences des participants. Le club propose aussi des rencontres conviviales et de mises en relation avec d'autres acteurs, institutions ou associations. « Ce qu'apporte ce type de réseau est difficilement mesurable et pour une part invisible, juge Sandy Nogaredes. Mais les liens qu'il crée sont très précieux pour développer et pérenniser une économie de proximité. »

UN TOURISME EN MODE DOUX

Ski de fond, kayak, rafting, VTT, course d'orientation…. l'offre de loisirs sur le territoire est aujourd'hui plus diversifiée qu'il y a 40 ans. Le syndicat mixte du Parc, avec la Maison du tourisme qu'il a créée en 1994, a contribué à faire du Pilat une destination de pleine nature reconnue.

Dans les années 1970, le contexte de développement d'une société de temps libre pousse à la création d'équipements de loisirs, jusqu'ici inexistants sur le territoire. Le syndicat mixte du Parc nouvellement créé investit et aménage deux foyers de ski de fond à Burdignes et Saint-Régis-du-Coin, la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf, l'auberge de Thélis-la-Combe… La gestion de l'ensemble de ces équipements a aujourd'hui été reprise par des associations ou des collectivités.

Dynamique et durable

Avec l'équipe d'entretien de la nature mise en place en 1994, le Pilat est l'un des rares parcs naturels régionaux à prendre en charge le balisage et l'entretien des sentiers de randonnée. En s'appuyant d'une part sur un comité « chemins » qui réunit des représentants des différents utilisateurs des sentiers du Pilat et d'autre part sur un diagnostic de l'état des chemins non goudronnés lancé en 2013, le syndicat mixte favorise la cohabitation des usages, dans le respect de paysages, de la biodiversité, de la sécurité et de la tranquillité des lieux et des habitants. En 1994, la création de la Maison du tourisme du Pilat a permis de fédérer l'ensemble des acteurs, hôteliers, restaurateurs, prestataires de loisirs, associations de guides bénévoles, collectivités…, pour promouvoir ensemble le territoire. Conformément aux objectifs de la charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégées à laquelle le Parc du Pilat adhère depuis 2003, la Maison du tourisme accompagne ses partenaires pour qu'ils s'engagent à leur tour dans une démarche écoresponsable. Une vingtaine d'entreprises touristiques ont déjà signé la charte en 2013. Il est impossible de comptabiliser exactement le nombre de touristes sur le territoire du Pilat. Plusieurs indicateurs font état d'une fréquentation en hausse. L'objectif n'est cependant pas quantitatif. La charte Objectif 2025 entend valoriser un tourisme respectueux du territoire, où les visiteurs ne sont pas de simples consommateurs de loisirs, mais découvrent des paysages, des produits et les habitants qui les accueillent.

La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est un des fleurons du patrimoine architectural du Pilat. En 1988, le syndicat mixte du Parc a mené des travaux de réhabilitation de la cellule d'un père chartreux pour conserver une trace de ce que fut durant plus de 500 ans la vie des moines.

L'organisation d'une manche des championnats de France de VTT en 1987, 1988 et 1989 a contribué à dynamiser l'image des loisirs de pleine nature dans le massif du Pilat. Pour les amoureux du VTT, le territoire propose aujourd'hui 650 km de chemins balisés par des flèches marron sur fond blanc.

1 500 km de sentiers balisés

6 500 lits touristiques

ZOOM

Base de Saint-Pierre-de-Bœuf : pour tous publics

Aménager une rivière artificielle dans un parc naturel, le projet peut paraître incongru. Cependant, il a d'abord permis de répondre à un enjeu paysager au tournant des années 1980 : après les travaux de canalisation par la Compagnie nationale du Rhône (CNR), le village de Saint Pierre-de-Bœuf risquait de voir apparaître des bancs de graviers à la place du bras du Rhône qui s'écoulait jusqu'ici à ses pieds. L'aménagement d'une rivière artificielle a aussi été une formidable opportunité pour développer une base de loisirs sportifs. Avec une succession de 800 mètres de rapides, le site a tout de suite séduit les adeptes du kayak en eaux vives. En 2007, la gestion de l'espace a été confiée à la Communauté de communes du Pilat rhodanien qui a entrepris des travaux de réaménagement. « L'idée était de s'ouvrir à un public plus large et de proposer des activités plus accessibles, comme le raft ou la nage en eaux vives sur des flotteurs en mousse, explique

Philippe Couchoud, directeur de la base. Les bassins peuvent ainsi accueillir désormais aussi bien des champions olympiques que des débutants ! Nous enregistrons environ 55 000 embarquements par an, mais beaucoup de personnes, en particulier les locaux, viennent également simplement profiter de la nature, regarder le spectacle sur la rivière ou observer les oiseaux d'eau. »

MOBILITÉ, ÉNERGIE, CLIMAT : LES NOUVEAUX FERS DE LANCE

Habitats, déplacements, activités économiques…, le territoire du Pilat expérimente, depuis le début des années 2000, des solutions innovantes en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

Bois, soleil, vent : le mix énergétique du Pilat

En 1997, la conférence de Kyoto alerte l'opinion publique sur le changement climatique. En 1999, la tempête de décembre provoque des coupures du réseau électrique sur le massif du Pilat et met à terre beaucoup de bois. Ces deux évènements ont participé localement à la prise de conscience des enjeux énergétiques. Pionnier, le syndicat mixte du Parc lance une des premières études sur le sujet à l'échelle d'un territoire rural. Celle-ci révèle que l'habitat est ici le principal consommateur d'énergie, devant les transports. Dans la foulée, une opération groupée d'amélioration thermique des bâtiments, Énergie Pilat, aide plus de 1 000 propriétaires à conduire des travaux d'isolation de leur logement.

Aujourd'hui, les permanences énergie-architecture qui se tiennent sur le territoire apportent aux habitants des conseils sur les techniques, les matériaux, les équipements de chauffage et des informations sur les aides disponibles, afin de réaliser des économies tout en assurant leur confort thermique.

Parallèlement aux efforts en matière d'économie d'énergies, les acteurs du territoire, syndicat mixte du Parc, mais aussi communes, intercommunalités et particuliers, se mobilisent pour développer la production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les ressources locales. Aujourd'hui 24 chaudières communales sont alimentées en bois déchiqueté du Pilat. 150 habitants participent au projet de parc éolien sur le plateau du Taillard, porté par la Communauté de communes des Monts du Pilat. Aux Haies, une centrale villageoise photovoltaïque vise de la même façon à maîtriser localement et collectivement la production d'énergie.

Porté par le Parc du Pilat et la Communauté de communes de la région de Condrieu et soutenu par l'agence RhônAlpEnergie-Environnement, le projet d'une centrale villageoise photovoltaïque se concrétise depuis l'été 2014 avec l'installation de panneaux sur huit toits publics et privés de la commune des Haies. La SAS citoyenne, créée à cet effet, finance les travaux et en assure le suivi.

Mobilité : penser et bouger autrement

Près des deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur du territoire du Parc. Au-delà de la question environnementale soulevée par les émissions de CO_2, cette donnée issue d'une enquête conduite en 2008 sur la mobilité a mis en évidence la vulnérabilité des habitants du Pilat, contraints de consacrer une part importante de leur budget aux transports. Depuis 2010, le syndicat mixte et l'association Pilattitude, en lien avec les communes et les autorités organisatrices de transport (AOT) travaillent à développer une offre alternative à la voiture individuelle.

La plateforme de covoiturage www.pilat-covoiturage.net compte aujourd'hui 1 500 inscrits. De plus en plus de communes réservent des parkings pour le covoiturage et prennent aussi en compte dans leur plan local d'urbanisme (PLU) les cheminements piétons et des aménagements pour réduire la vitesse automobile.

Issue du partenariat entre une association citoyenne Pilattitude et le Parc du Pilat, la mission Mobilité du Pilat (Mopi), assurée par les services du Parc, centralise depuis 2010 toute l'information et aide les habitants, comme les visiteurs, à organiser leurs déplacements, en transport en commun, covoiturage, auto-partage, vélo électrique…

1 500 inscrits sur la plateforme de covoiturage www.pilat-covoiturage.net

7 lignes de pedibus

Changement climatique : un plan à décliner localement

La lutte contre le changement climatique est intégrée désormais à tous les projets envisagés sur le territoire. En 2013, un plan climat énergie territorial, élaboré avec les communes et intercommunalités, a sélectionné une liste de 45 actions pour contribuer à diminuer l'ampleur du réchauffement et la vulnérabilité énergétique du Pilat, mais aussi pour prévoir des solutions d'adaptation. À partir d'études météorologiques ciblées sur le massif, les collectivités peuvent mesurer les risques en cas d'augmentation des températures et de la sécheresse et imaginer des actions pour diminuer ceux-ci. Après une série d'ateliers menés avec des familles, la commune d'Échalas a adopté une série de mesures, comme le paillage des massifs de fleurs pour limiter l'arrosage et économiser l'eau. Même modestes, ces actions répondent, à l'échelle locale, aux grands enjeux du changement climatique.

Dimanche 21 septembre 2014

Venez fêter les 40 ans du Parc à Bourg-Argental !

Le Parc du Pilat a 40 ans. C'est l'occasion de se réunir, le dimanche 21 septembre à Bourg-Argental, pour se souvenir, mais surtout pour découvrir les richesses naturelles, gastronomiques, technologiques du territoire et ses talents artistiques.

« 40 ans et toujours 3 dents » ce slogan est l'invention de Nathan, collégien d'Ampuis, lauréat du concours lancé par le Parc du Pilat. Ce slogan malicieux, accompagné de son logo ébouriffé, évoque la crête emblématique des Trois Dents. Il a aussi inspiré les noms des places thématiques de la fête de Bourg-Argental.

Depuis le début du mois de mai, près d'une centaine de manifestations se sont déroulées sous la bannière du 40ème anniversaire du Parc. En point d'orgue, tous les habitants du Pilat et des villes portes sont invités à une journée festive et familiale le dimanche 21 septembre à Bourg-Argental.

De place en place

Dans le centre du village de Bourg-Argental entièrement piéton, six places déclineront chacune un thème clé du territoire (l'eau, la forêt, l'agriculture…) et proposeront aux visiteurs de l'appréhender de multiples façons : en assistant à des mini-conférences, en observant, en goûtant, en jouant ou encore en expérimentant…

Par ici, les artistes !

Au cœur de Bourg-Argental, place Louis-Vidon, une scène ouverte accueillera les talents du Pilat : musiciens, chanteurs, danseurs, conteurs... La fête du 21 septembre marquera aussi l'aboutissement du projet de tricot urbain (ou yam bombing) auquel ont participé depuis le printemps des dizaines de tricoteurs/tricoteuses néophytes et confirmés. Les bandes tricotées seront assemblées par l'atelier Causette et Couture de Bourg-Argental pour habiller un arbre sur la place du 11-Novembre, derrière l'église.

EN PRATIQUE

Animations durant toute la journée.

Possibilité de restauration et de pique-nique sur place

Pour venir, pensez au covoiturage
www.pilat-covoiturage.net

ou aux transports en commun
> ligne TIL 122 Annonay-Saint-Etienne ;
navette depuis Pélussin sur réservation
04 74 87 60 10

Le programme complet est à télécharger sur www.parc-naturel-pilat.fr

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ – CS 50057 - 42410 Pélussin
Tél. 04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

40 ans et toujours paysan

Cet espace présentera les milieux naturels, les producteurs et les produits du terroir pilatois. Des agriculteurs et éleveurs avec leurs bêtes y expliqueront le lien entre la qualité des productions et la préservation du milieu naturel. Un atelier sera consacré à la construction collective d'un hôtel à insectes.

40 ans et toujours dans le vent

Sur cette place, vous pourrez découvrir la faune nocturne, mais aussi les évolutions du climat du Pilat. Ce sera l'occasion de tout connaître sur les étoiles, sur les projets d'énergies renouvelables dans le Pilat, mais aussi la pratique du snowkite. Des ateliers vous seront proposés. Les plus petits pourront repartir avec leur cerf-volant.

40 ans, juste un arbre adolescent

Cet espace permettra d'appréhender la forêt du Pilat et ses multiples rôles : écologique (« puits de carbone »), récréatif (des petites balades vous seront proposées au départ du village), mais aussi économique (ressource en bois pour la construction et le chauffage).

40 ans et toujours en mouvement

Comment vit-on aujourd'hui en milieu rural ? Cet espace donnera à voir tout ce qui fait la vie d'un village : l'habitat, les commerces, les artisans et entreprises… La question de la mobilité et des déplacements y sera aussi abordée. Un atelier vous proposera de participer à la construction collective d'un mur en chanvre.

40 ans au fil de l'eau.

Venez découvrir l'eau, milieu naturel, mais aussi son exploitation par l'industrie, notamment textile. Sur cette place, vous pourrez assister à des démonstrations de pêche électrique ou vous initier à la dentelle et au tressage sur osier.

40 ans d'histoire

Une exposition rappellera les origines du Parc naturel régional et présentera les hommes et les femmes qui ont porté le projet. Une machine à remonter le temps vous permettra de visionner des petits films d'archives.

L'écho des chirats, une lettre d'information du Parc naturel régional du Pilat

Moulin de Virieu – 42 410 Pélussin
Directeur de la publication : Michèle Perez
Responsable de la Rédaction : Sandrine Gardet
Rédactrice en : Florence Costé
Rédaction : Laurence Merland

Crédits photo :

Création graphique : Les Kraftambules
Impression : Cusin à Bourgoin Jallieu
Imprimé sur papier 100 % recyclé – Encres végétales
N° 13 - Tirage : XXX exemplaires
Dépôt légal, Septembre 2014
ISSN 1953-6984

Lettre d'information financée par la Région Rhône-Alpes et les conseils généraux de la Loire et du Rhône